

Annexe 1

Conseils aux candidats pour épreuve orale d'anglais

S'exprimer couramment en anglais et comprendre la langue parlée par des anglophones de diverses origines et des non-anglophones est une condition indispensable pour exercer le métier d'ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, la sécurité des vols dépendant essentiellement de cette compétence.

La nature de l'épreuve

L'interrogation du candidat se fonde sur l'écoute d'enregistrements authentiques en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou d'interviews traitant de sujets d'actualité générale. Ces extraits sont chacun d'une durée de 2 mn environ.

Déroulement de l'épreuve

4 rubriques de journal parlé sont enregistrées. Au terme de votre temps de préparation (20'), vous devrez présenter à l'examinateur un compte rendu oral de deux d'entre elles. Ce compte-rendu devra être à la fois précis et détaillé; il doit permettre à l'examinateur d'évaluer votre capacité de compréhension de la langue parlée.

Vous disposez de 20 minutes pour choisir deux rubriques, les écouter et en préparer un compte-rendu. Vous pouvez prendre des notes, mais vous ne devez pas rédiger votre exposé et encore moins le lire lors de l'interrogation.

Une fois le compte-rendu terminé, l'examinateur entamera une conversation avec vous. L'échange pourra traiter d'un thème de votre compte-rendu, ou s'orienter vers un autre sujet.

Votre entretien ne devra pas excéder vingt minutes au total (compte-rendu et conversation)

Evaluation du candidat

L'évaluation de l'aptitude du candidat à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral repose sur trois éléments, à savoir :

1. Son niveau de compréhension de l'oral:

- dans le compte-rendu qu'il présente en début d'interrogation, il doit faire ressortir les points clés des deux extraits qu'il a choisis.
- il doit aussi pouvoir répondre aux questions de l'examinateur sur certains points de détail.

2. Sa connaissance du vocabulaire et expressions de la langue pratique:

- l'examinateur lui demandera d'expliquer, en anglais certains mots ou expressions tirés des passages choisis, de fournir synonymes ou contraires, voire d'autres termes du même domaine, et vérifiera ses connaissances dans des domaines voisins.

3. Sa capacité d'expression préparée et spontanée :

- lorsqu'il présentera son compte-rendu et ses commentaires, il veillera à ne pas lire les notes ou phrases qu'il aura rédigées afin que son expression garde un caractère naturel.
- lorsqu'il répondra aux questions de l'examinateur, il devra pouvoir démontrer sa rapidité de réaction et sa capacité à s'exprimer en anglais correct en situation d'improvisation.

Dans son jugement, l'examinateur prendra en compte:

- la qualité de la prononciation et de l'accentuation des mots,
- l'intonation et le rythme d'élocution (le candidat devra veiller à parler clairement, c'est-à-dire de manière ni trop hésitante ni trop rapide),
- la précision et l'étendue du vocabulaire,
- la cohérence grammaticale (c'est-à-dire correction des éléments constitutifs de la phrase : verbes, articles, pronoms indéfinis, etc, mais aussi de la structure générale qui gagnera à rester simple).

Outre les éléments ci-dessus, l'évaluation de la capacité d'expression du candidat reposera sur les critères suivants :

- a) dans le compte-rendu oral et le commentaire personnel des rubriques choisies - c'est-à-dire la phase d'expression préparée - on attendra de lui qu'il soit en mesure de s'exprimer avec une assistance minimale de l'examinateur.
- b) lorsque le candidat sera interrogé sur des points particuliers des extraits choisis, et qu'il sera invité à parler de sujets complémentaires - c'est-à-dire dans la phase d'expression spontanée - il sera jugé sur sa capacité à réagir aux questions de l'examinateur, sans que celui-ci ait à ralentir anormalement son débit ou à reformuler plusieurs fois ses questions.

Notation de l'épreuve

L'épreuve est notée de 0 à 20.

tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 12/20 est éliminé.